

E FOOT 38

PROCÈS VERBAL

N° 494



SAISON 2020 - 2021



JOURNAL OFFICIEL
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



TABLE DES MATIERES

Nos Partenaires



CETTE SEMAINE :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION ARBITRES	7
COMMISSION DELEGATIONS	11
COM. ETHIQUE ET PREVENTION	13
COMMISSION FEMININES	14
COMMISSION FMI.....	15
COMMISSION FOOT ENTREPRISES	16
COMMISSION FUTSAL	18
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	18
COM. SPORTIVE	21
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS.....	25
COM. STATUT ARBITRAGE	27
COMMISSION TECHNIQUE.....	31
COMMISSION TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES	34

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 6 Octobre 2020

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

à **Pierre GAUDE (membre du District de l'Isère) suite au décès de son papa.**

COORDONNEES MEMBRES CLUBS

Votre club doit être joignable par téléphone pour tout contact.

Il s'avère que pour de nombreux clubs, aucun numéro n'apparaît sur le site du District. La raison étant que sur Foot-clubs, les numéros de téléphone des personnes sont mis en « non diffusable » par défaut.

Nous demandons à chaque club de faire rapidement le nécessaire afin qu'au moins un numéro (Président, correspondant...) pour le club soit accessible.

Organisation > Membres du club > Détail personne

Monsieur Numéro personne

Né(e) le à France Sexe Masculin

Nationalité Française France

Adresse Personnelle Envois club (A renseigner également si adresse différente : ce sera alors celle utilisée pour l'envoi de la correspondance officielle au club)

Complément

Voie-rue RO

Lieu-dit

Pays étranger ou DOM-TOM

Bureau distributeur 38 S

Catégorie professionnelle

Souhaite être informé(e) d'offres exclusives, sélectionnées par la FFF

Souhaite être informé(e) d'offres préférentielles de la part des partenaires officiels de la FFF

Ne souhaite pas que ses coordonnées paraissent dans les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts

Acceptée 09/07/2020 22:02

Contacts

Suppl	Type de contact	Contact	Diffusion
<input type="checkbox"/>	Mobile personnel	<input type="text"/>	Non diffusables
<input type="checkbox"/>	Email principal	<input type="text"/>	Non diffusables

Rappel matchs et entrainement

Port obligatoire du masque

Le Port du masque est obligatoire à l'intérieur du Stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et personnel) à partir de 11 ans.

Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle.



FRAIS D'ARBITRAGE

CAISSE DE PEREQUATION

Pour rappel, pour la saison 2020-2021 seules les catégories D1 – D2 – D3 – D4 – U20D1 et U17D1 sont incluses dans la caisse de péréquation.

On précise que **les indemnités d'arbitrage U15D1 sont à régler le jour du match** et répartir *par moitié* entre les deux clubs.

Appel à candidatures CDTIS

La CDTIS (Commission Des Terrains et Installations Sportives) recherche 1 à 2 personnes bénévoles pour participer aux différentes actions de la Commission :

Déplacement sur les Installations Sportives pour validation des classements.

Aire de jeu – Vestiaires – Eclairage suivant la Règlementation en vigueur de la FFF.

Classement et mis à jour des dossiers.

Profil recherché :

Personne bénévole disponible en journée (jour à définir en fonction du planning des visites), voire en soirée pour l'homologation des éclairages.

Voiture indispensable.

Travail en équipe. La maîtrise de l'outil informatique est un plus.

Périmètre d'intervention : département de l'Isère.

Méthodique, Organisé(e), Bon relationnel.

Vous pouvez transmettre vos candidatures par e-mail (district@isere.fff.fr) ou par courrier postal (District de l'Isère, 2bis rue Pierre de Coubertin 38360 Sassenage).

Election du Comité de Direction et

Election des délégués de Ligue

Appel à Candidatures

L'élection du Comité de Direction du District de l'Isère aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2020.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 7 septembre au 22 octobre 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi.**

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : District de l'Isère de Football – 2 bis rue Pierre de Coubertin – 38360 Sassenage.

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District, [lien vers les statuts du District \(https://isere.fff.fr/category/statuts-et-reglements/\)](https://isere.fff.fr/category/statuts-et-reglements/)

– l'élection a lieu au scrutin proportionnel de liste.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire suivant : [Déclaration de candidature de liste](https://isere.fff.fr/simple/election-du-comite-de-direction-du-district-de-lisere-appel-a-candidatures/) (disponible sur notre site internet : <https://isere.fff.fr/simple/election-du-comite-de-direction-du-district-de-lisere-appel-a-candidatures/>)

Assemblée Générale d'Hiver

Vœux des clubs

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District et élective, qui aura lieu le 21 novembre 2020.

Et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le **21 octobre au plus tard**.

Rappel aux clubs et leur Président

Obligation de licence pour un Football sans incidences...

Entraînements et matchs

Nous attirons votre attention sur l'obligation d'établir une licence pour toute personne ayant une fonction au sein du club (joueur, dirigeant, éducateur, arbitre...).

Jouer sans licence peut avoir des conséquences extrêmement lourdes.

Outre la perte du match et les amendes lors de participation de joueur(s) non licencié(s), **nous vous rappelons également que votre responsabilité de dirigeants peut être mise en cause pour négligence, devant les juridictions civile et/ou pénale par la(les) victime(s) à l'encontre du club et, notamment, le Président qui est la plus haute autorité de l'association sportive et qui est le garant du bon fonctionnement de celle-ci.**

Concernant les joueurs non licenciés :

Aucune assurance contre les conséquences financières d'un accident pouvant être occasionné à autrui, à l'occasion d'une participation aux activités sportives et extra-sportive du club ;

Non-remboursement des frais de soins de santé en cas d'accident (frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation) ; il est rappelé que même pour un licencié la prise en charge des frais de santé en cas d'accident n'est possible que sous réserve de garantie.

Quelle que soit leur fonction (dirigeant, joueur, arbitre...) et quel que soit leur âge (U6, Vétérans ...), prendre une licence c'est les protéger et vous protéger de tous ces risques.

Rappel

Article - 59 1.RG FFF

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la L.F.P., les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence pour son club régulièrement établie au titre de la saison en cours. Cette obligation vise, entre autres, toute personne prenant place sur le banc de touche et, plus généralement, toute personne qui prend part aux activités officielles organisées par la F.F.F., la L.F.P., les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés en assumant une fonction ou mission dans l'intérêt et/ou au nom d'un club.

2. Une sanction peut être prononcée en cas de non-respect des obligations fixées à l'alinéa précédent.

3. Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux journées « portes ouvertes » ou promotionnelles.



TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Du 3 au 4 Octobre 2020

Amende 32 €

CHEYSSIEU	D5
DOMENE	U15D3
VALLEE DE L'HIEN	U13N3
CREYS MORESTEL	U13N3
ECHIROLLES SURIEUX	U13N3

FORFAIT GENERAL U17 - U15 -U13

Du 30 Septembre au 4 Octobre 2020

Amende 68 €

MOIRANS	U15D3
DOMENE	U15D3
BEAUREPAIRE	U13N3
VINAY	U17D3

FORFAIT GENERAL FOOT A8

Du 29 Septembre 2020

Amende 44 €

SEYSSINS	U18FA8
CORBELIN	U18FA8

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Du 3 au 4 Octobre 2020

Amende 11 €

GIERES	U13N2
CHATTE	FA8
FONTAINE	U13N2
ECHIROLLES SURIEUX	U13N3
RACHAIS	U13N3
CREMIEU	U13N3

NON RETOUR FMI

Du 3 au 4 Octobre 2020

Amende 75 €

UNIFOOT	U15D3
REVENTIN	D3
FLACHERES	D4
VOREPPE	D4
VALLEE DU GUIERS	U18FA11

NON RETOUR FM

Le 26 Septembre 2020

Amende 75 €

TOUR ST CLAIR	U13N1
TOUR ST CLAIR	U13N2
VALLEE DE L'HIEN	U13N1
UNIFOOT	U13N1

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	mmuffat-joly@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	jraymond@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr



E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information : **si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District.** Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

Transmises aux commissions :

DISCIPLINE : HAMILA S. – ROBERT N. – SAEED O. – DOUSSON T. – 2 ROCHERS – GIANOGLIO M.

REGLEMENTS : MOS 3R – LAURAFoot – VALLEE DU GUIERS – LAMBERT G. – ENT S. RACHAIS – USVO – AMAIZO AYELE – CORBEL S. – ST MAURICE L'EXIL – SASSENAGE – DESCHAMPS G. – HAUTE TARENTEISE.

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion du mardi 6 octobre 2020

Président : Joseph SABATINO

Secrétariat/rédaction : Aboubakar LALO

Présents : TREVISAN L, M, DETHOOR S, CARRETERO C, NASRI R, GUIRADO-PATRICO N, F. YUKSEL, FARKAS L.

Excusés : GUIGON F, AKYUREK M. DOUVILLE E.

Messagerie de la CDA : arbitres@isere.fff.fr

- Audition de M. BRIOUA :**

Après l'audition de l'arbitre M. Nouredine BRIOUA, la CDA passe à l'ordre du jour.

DESIGNATIONS ADULTES – JEUNES DISTRICT :

Pour tout contact avec les désignateurs, merci de prendre en compte les renseignements suivants :

Catégorie	NOM Prénom	Email	Téléphone
D1-D2-AA District & Ligue	FARKAS Léo	Designation.isere@gmail.com	07.85.98.74.44
D3-D4-D5 & Féminines (District & Ligue)	NASRI Riad	Designation2.isere@gmail.com	06.17.14.62.03
Jeunes Ligue & U20 District	GUIRADO-PATRICO Nathan	Designateur-U20-38@outlook.fr	06.68.68.31.61
Jeunes U17 District	CUSANNO Stéphane	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com	06.46.41.36.44
Jeune U15 District	YUKSEL Ferdinand	designateur.U15.38@gmail.com	07.67.83.99.47
Foot Entreprises	AKYUREK Mustapha	Mustaky38@yahoo.fr	06.58.92.79.30
Futsal	GUIGON Florian	Clarisse.guigon@orange.fr	06.03.90.02.44

STAGE DE RATTRAPAGE

Un stage du test de rattrapage est prévu le 11 novembre 2020 au stade des Béthanies, 274 route des Béthanies – 38430 MOIRANS

Rappel du règlement intérieur de la CDA :

Les tests sont organisés en début de saison pour l'ensemble des arbitres. En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée.

Pour les **catégories D1 / D2 / AAD1** : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée, et en cas de nouvel échec ou absence, l'arbitre sera déclassé à la suite du rattrapage suivant les performances réalisées à l'appréciation de la Commission.

Pour les **catégories D3** : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée, et en cas de nouvel échec ou absence, l'arbitre sera déclassé.

Pour les **autres catégories** : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée et en cas de nouvel échec, suivant les performances réalisées, la décision de laisser poursuivre ou non l'arbitrage est laissée à l'appréciation de la CDA avec à minima :

- **12 répétitions effectuées**
- **1^{ère} saison d'échec** : arbitrage en dernière série de district, pas de possibilité d'accession à la catégorie supérieure, 1 seul match par semaine
- **2^{ème} saison consécutive d'échec** : examen du dossier par la CDA

Pour les cas non prévus (absences, blessures, indisponibilités...) ne relevant pas du cas de force majeure, la commission examinera les situations individuelles des arbitres concernés au cas par cas. En

tout état de cause, l'arbitre n'ayant pas satisfait aux obligations de sa catégorie à la suite de son deuxième essai ou à la date du dernier rattrapage lors de la saison en cours, sera automatiquement déclassé en catégorie inférieure.

Pour les arbitres absents au stage du 19 septembre à Moirans, merci de fournir le plus rapidement un justificatif à l'attention de la CDA.

SAIDIA	NIZAR	01/08/2002	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
SALEM	ABDELKADER	07/09/1995	ECHIROLLES FC
SARAI	PIERRE	02/08/1983	F.C. VAREZE
TABARD	LOIC	17/08/2002	ECHIROLLES FC
TOUITI	MOHAMED	29/10/1990	ECHIROLLES FC
VAILLANT	FRANCK		
ZEYBEK	SAMET	26/01/2005	A.S. SUSVILLE MATHEYSINE
ZEYBEK	KENAN	10/09/2007	A.S. SUSVILLE MATHEYSINE
ZIDI	CHAKIB	31/08/1995	A.C. SEYSSINET PARISSET

Dossier complet

Dossier incomplet

COURRIERS DIVERS :

FFF / FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

COURRIERS CLUBS

AS Fontaine : demande arbitre match senior D5 poule B, As Fontaine – St Lattier. Satisfaction sera donnée dans la possibilité de nos disponibilités.

AS Domarinoise : *courrier concerne le statut de l'arbitrage*

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA T
OUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

Vous trouverez, ci-après, le corrigé du questionnaire effectué en ligne.



**LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
DE FOOTBALL**

LAuRAFoot, l'amour du jeu

QUESTIONNAIRE LOIS DU JEU SEPTEMBRE 2020

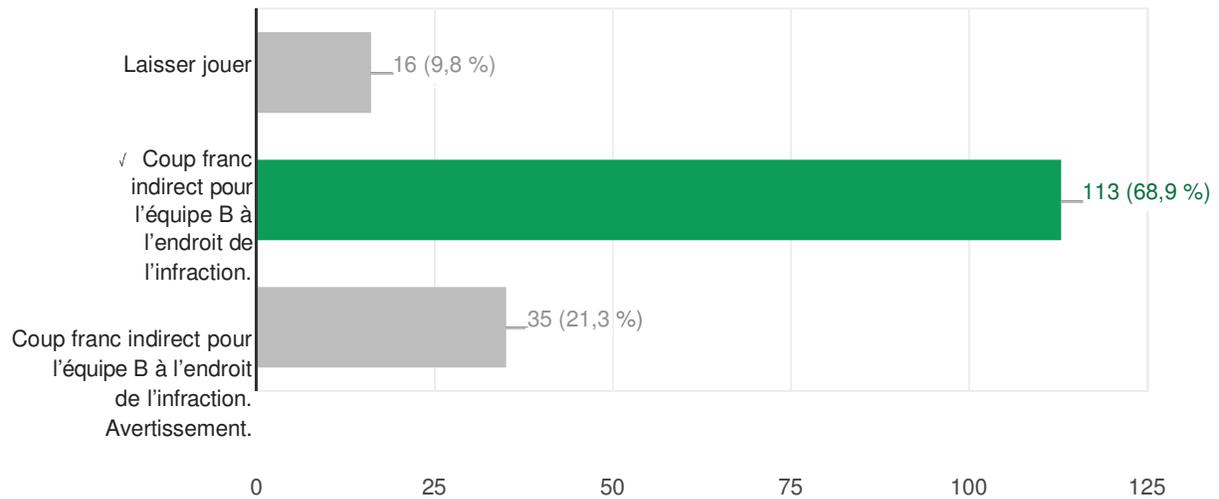


**DISTRICT DE L'ISERE DE
FOOTBALL**

Le Foot en Isère, moi... J'adhère

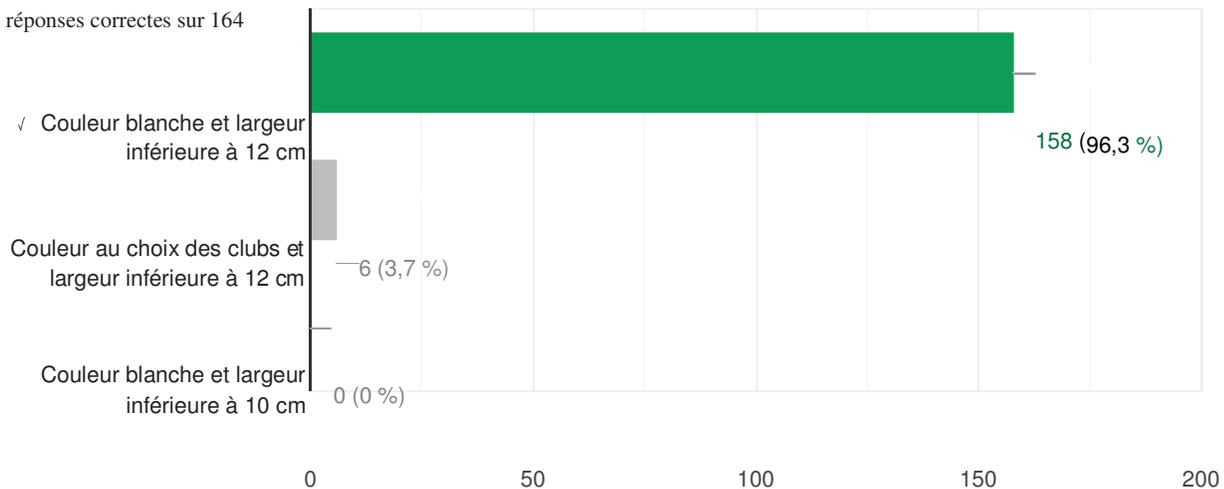
L'arbitre siffle un coup franc pour l'équipe A à 20 mètres des buts de l'équipe B. L'arbitre met à distance réglementaire les attaquants de l'équipe A. Juste avant le botté du ballon, un partenaire du botteur s'approche à moins d'un mètre du mur de 4 joueurs. Décision ?

113 réponses correctes sur 164



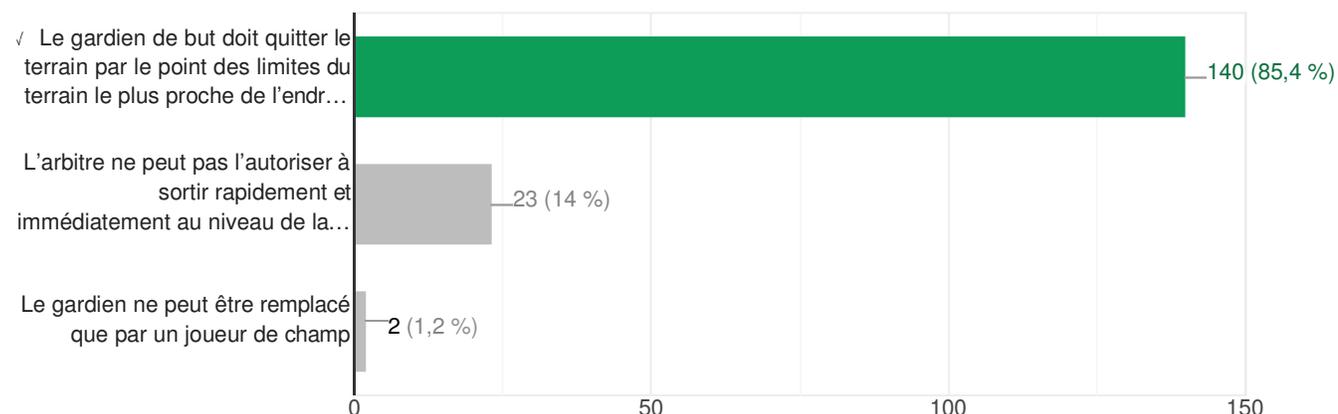
Que savez-vous de la couleur et de la largeur des poteaux de but et barre transversale ?

158 réponses correctes sur 164



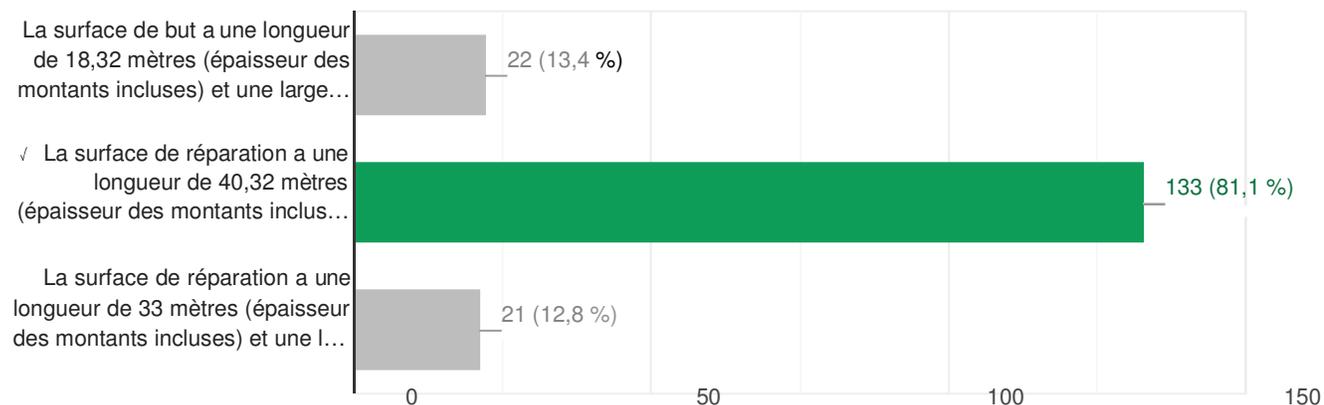
L'équipe B souhaite procéder au remplacement de son gardien de but. Comment devra s'y prendre l'arbitre pour la sortie du gardien de but ?

139 réponses correctes sur 164



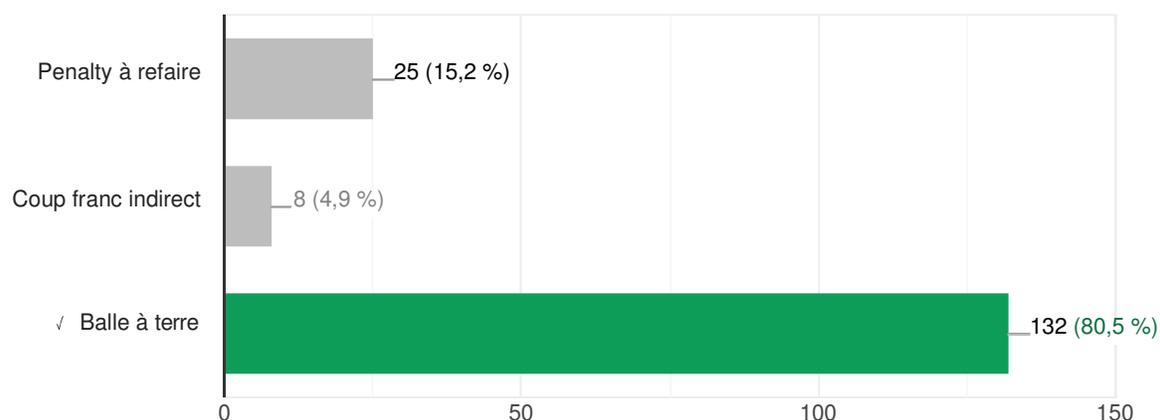
Quelles sont les dimensions de la surface de réparation ?

121 réponses correctes sur 164



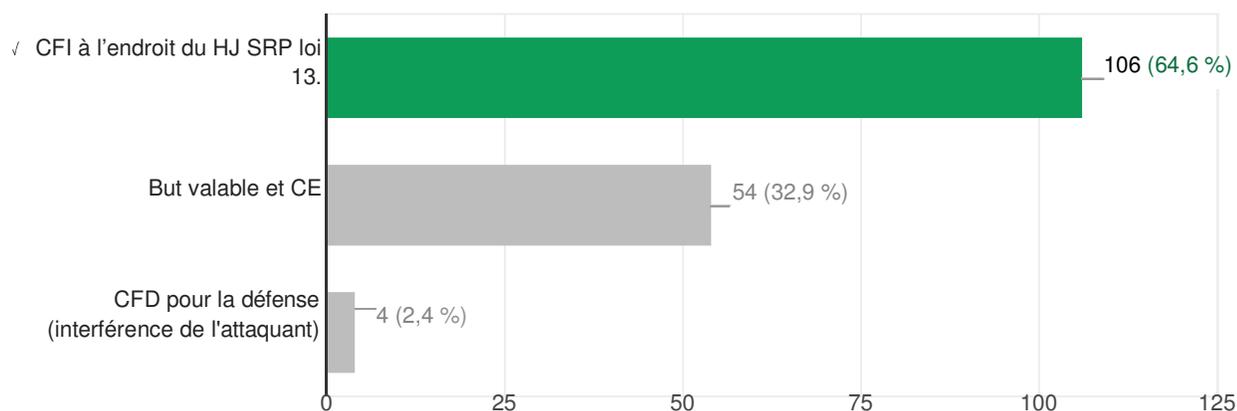
Que doit faire l'arbitre s'il s'aperçoit que le ballon éclate sur un penalty après que le ballon ait heurté la barre transversale ?

131 réponses correctes sur 164



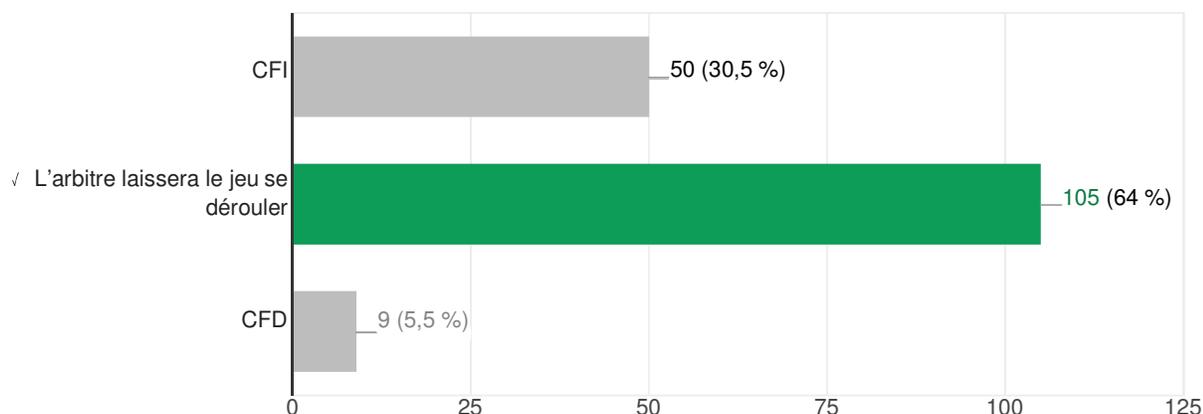
Un joueur déborde sur le côté gauche du terrain et centre vers le point de réparation. Il est emporté par son élan et sort du terrain. Au point de réparation, le ballon est repris par un partenaire alors que le gardien de but se trouve sur la ligne de but. Le ballon est repoussé par le gardien de but vers le joueur qui avait centré et qui revient à ce moment-là sur le terrain. Ce joueur reprend le ballon et marque. Décision ?

106 réponses correctes sur 164



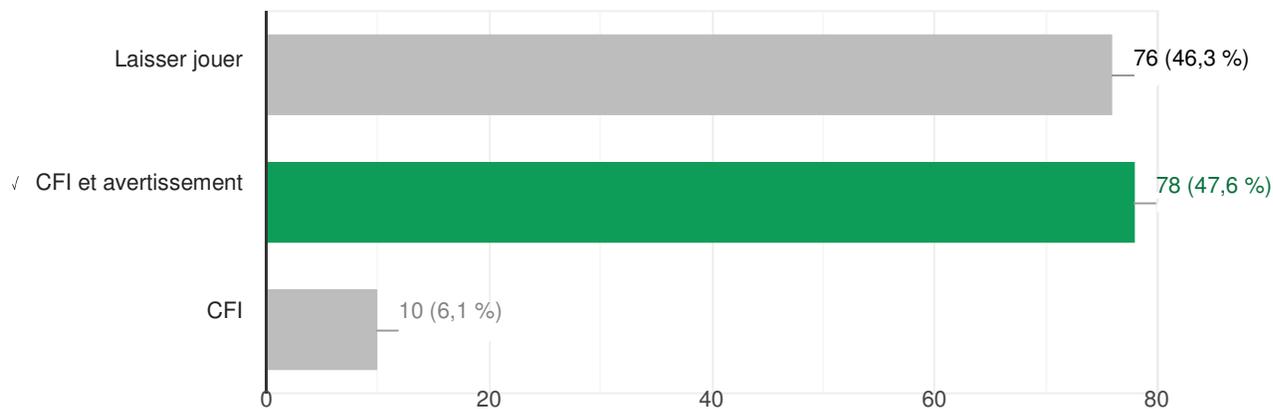
Ballon en jeu. Un joueur de l'équipe A tient à la main une chaussure (ou un protège-tibia) qu'il vient de perdre. Au moment même où il tente de se rechausser ou de remettre son protège-tibia en place, le ballon arrive dans sa direction. Il continue alors de jouer avec son équipement à la main et dispute un ballon aérien à un adversaire. Décision ?

105 réponses correctes sur 164



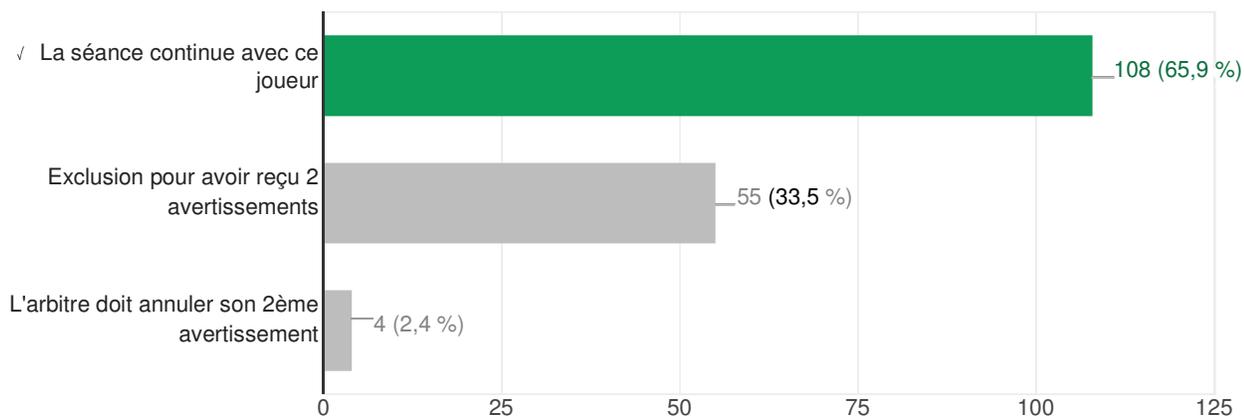
Un défenseur récupère le ballon du pied, jongle et, de la tête, le passe à son gardien de but qui dégage immédiatement au pied. Décisions et explications ?

78 réponses correctes sur 164



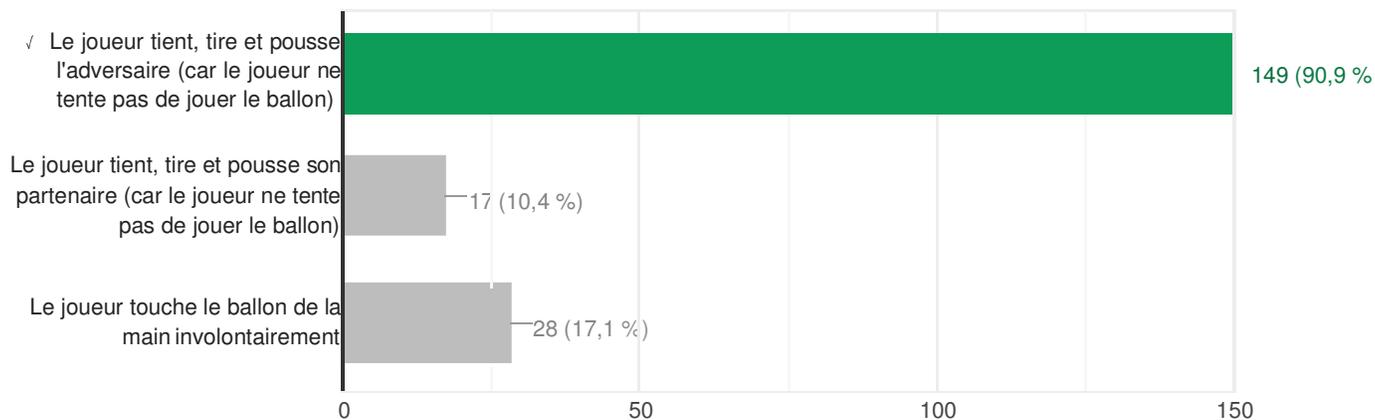
Séance des tirs au but. Le botteur avant de s'élancer provoque le gardien de manière peu respectueuse. L'arbitre avant l'exécution du tir adresse un avertissement à ce joueur. Il s'aperçoit alors que ce joueur avait été averti à la 25'. Décision ?

105 réponses correctes sur 164



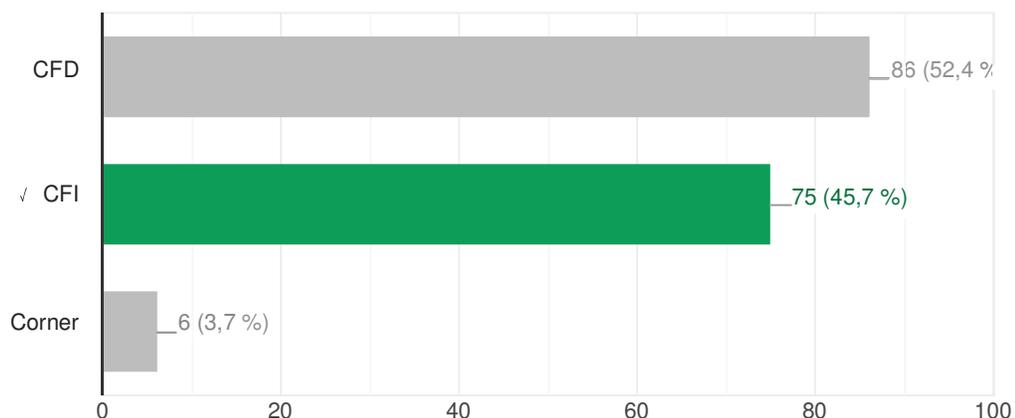
Quelles sont les infractions ayant annihilé une occasion de but manifeste dans la surface de réparation qui entraînent une exclusion ?

121 réponses correctes sur 164



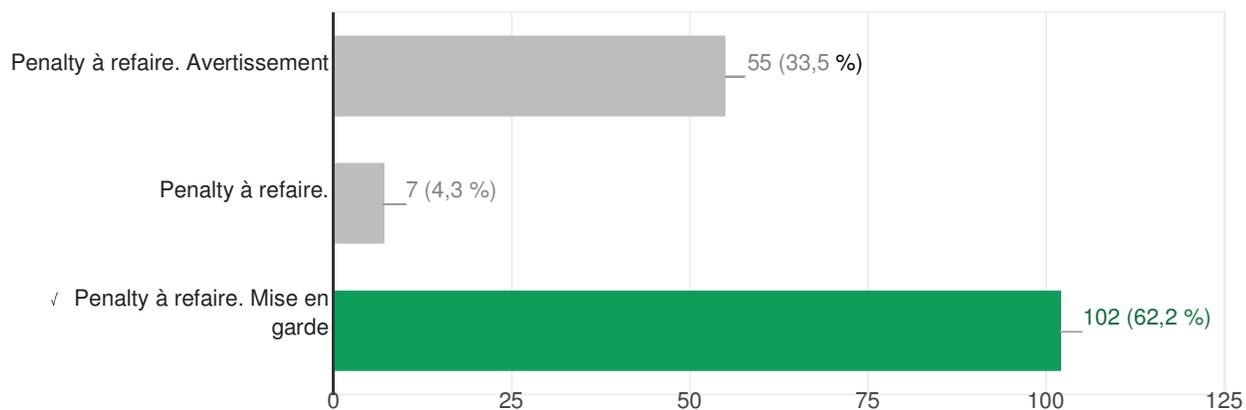
Un attaquant gesticule devant un mur formé de moins de trois joueurs ou commet une faute sur un adversaire. Le ballon file en corner. Décision ?

72 réponses correctes sur 164



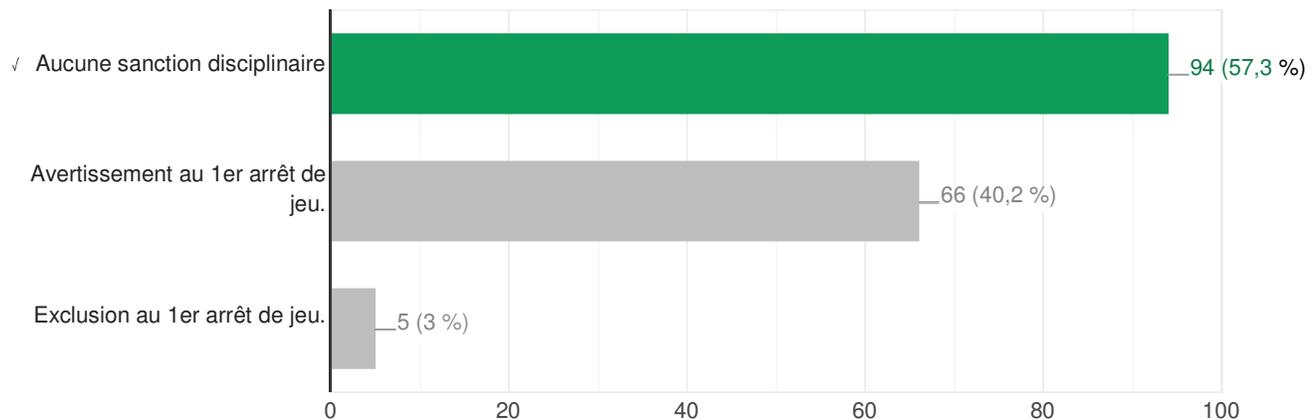
Penalty à la 88'. Entre le coup de sifflet et le botté du ballon, le gardien de but commet une infraction. Il arrête le ballon. Décision ?

102 réponses correctes sur 164



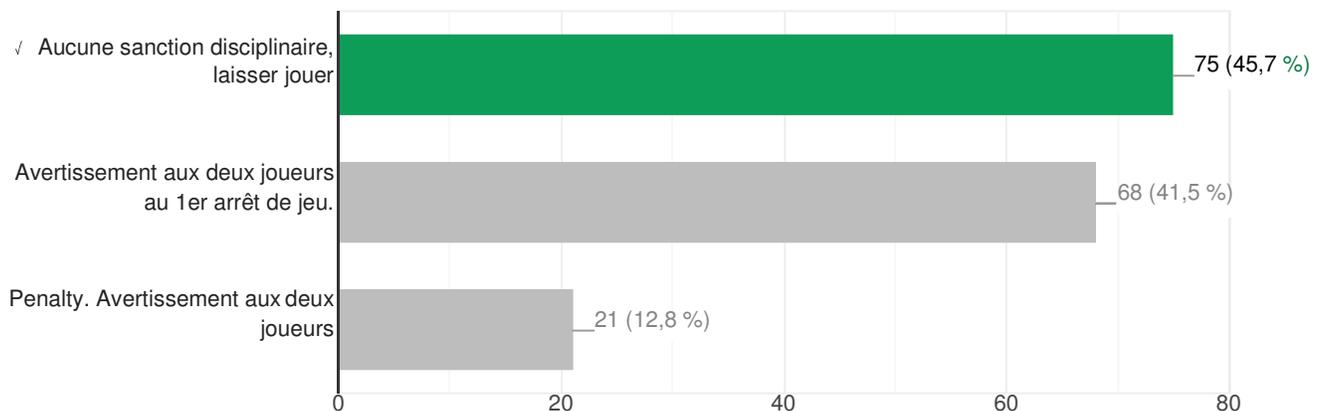
L'arbitre vient de siffler une faute contre un défenseur à 40 de son but. Le CFD est joué très rapidement et l'arbitre décide d'appliquer la règle de l'avantage alors que la faute justifiait un avertissement pour le motif qu'une action prometteuse a été stoppée. Décision ?

94 réponses correctes sur 164



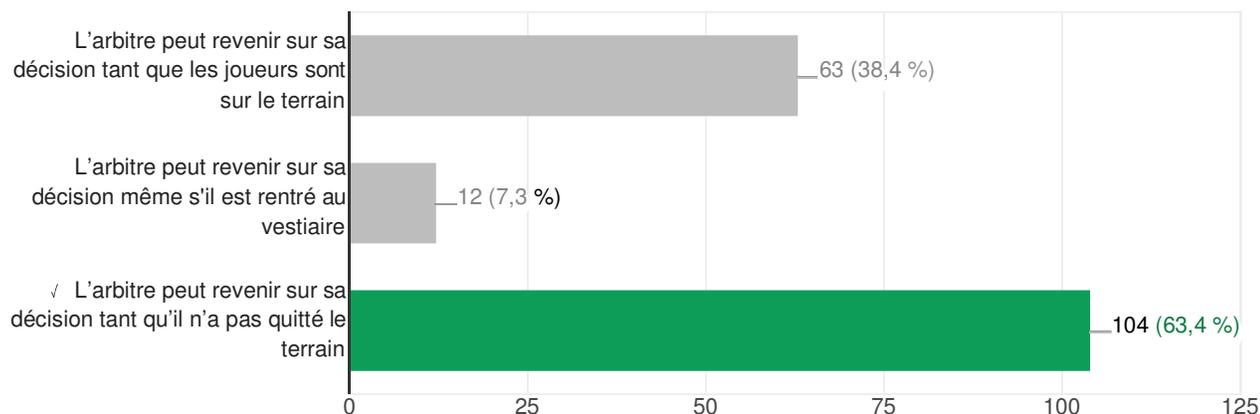
Un joueur permute avec le gardien de but sans l'autorisation de l'arbitre à la mi-temps. Le nouveau gardien stoppe alors de la main le ballon, sur une tentative de lob d'un adversaire. Décision ?

75 réponses correctes sur 164



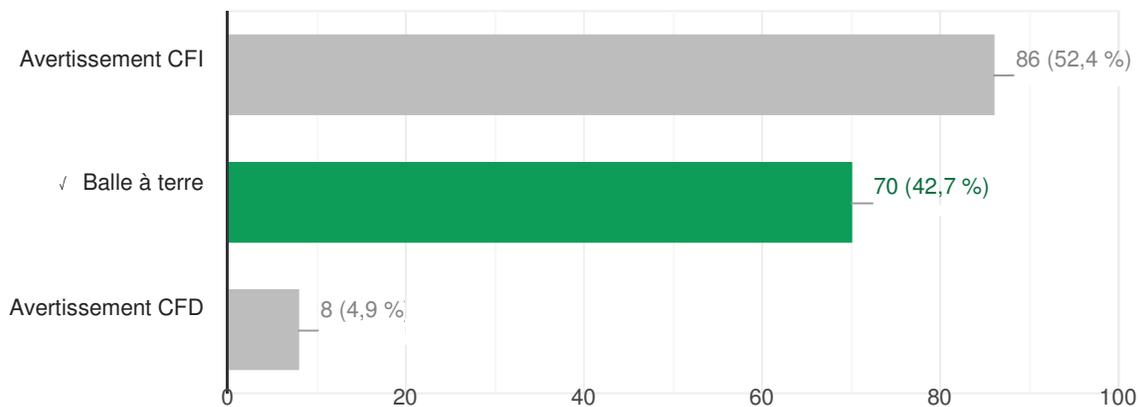
Un but doit être refusé en application des Lois du Jeu (ex: but marqué délibérément de la main) mais l'arbitre ne se rend pas compte de la faute et il siffle la fin de la mi-temps. C'est alors que l'arbitre assistant concerné par la phase de jeu l'appelle. Décision ?

90 réponses correctes sur 164



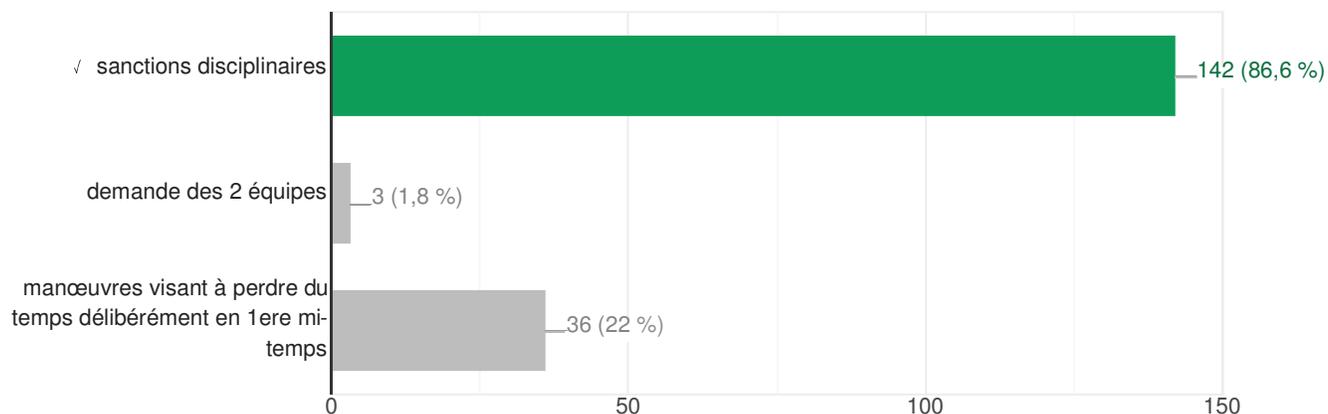
Un joueur pénètre sur le terrain sans autorisation alors qu'il avait été refoulé pour changer son maillot maculé de sang. L'arbitre arrête alors le jeu. Il précise alors que l'arbitre assistant avait donné cette autorisation. Décision ?

70 réponses correctes sur 164



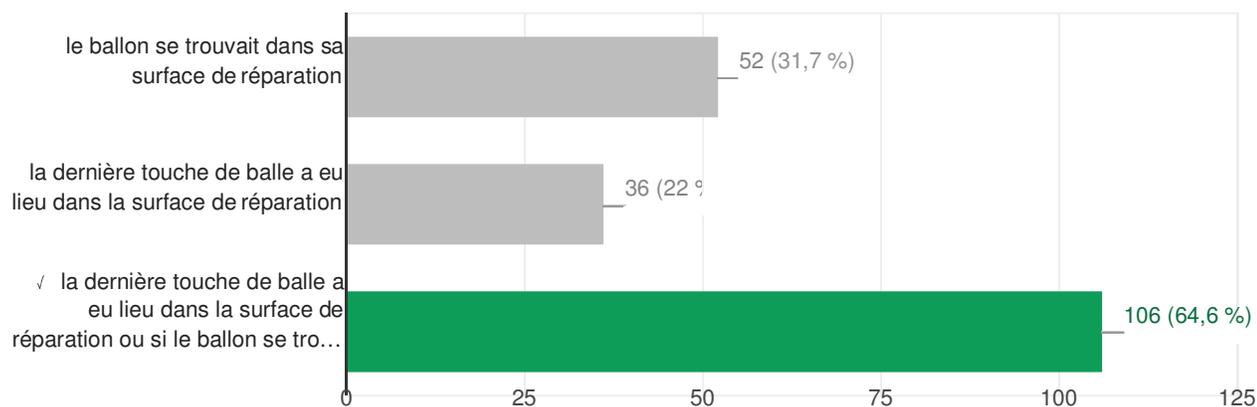
L'arbitre peut prolonger la seconde période pour compenser les arrêts de jeu en cas de :

125 réponses correctes sur 164



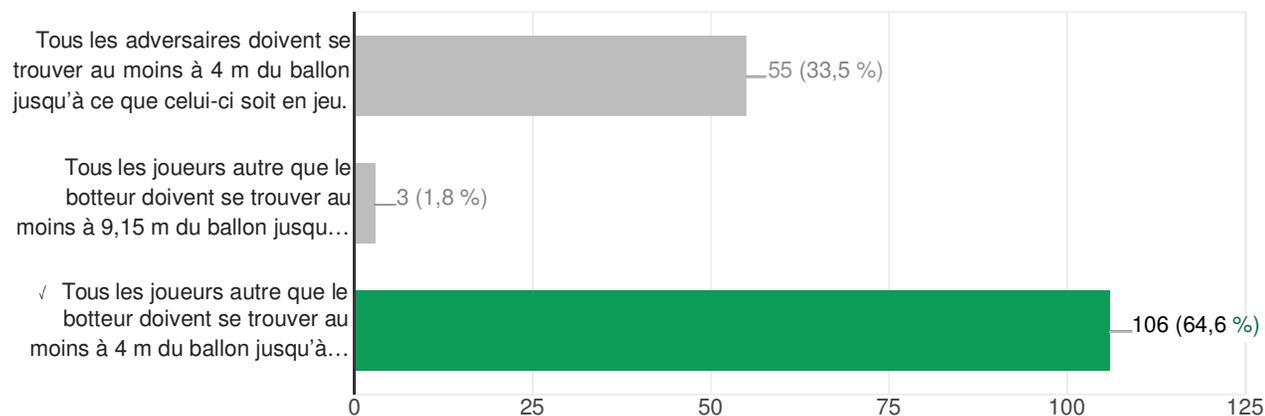
La balle à terre est donnée au gardien de but de l'équipe en défense dans sa surface de réparation si, au moment où le jeu a été arrêté :

98 réponses correctes sur 164



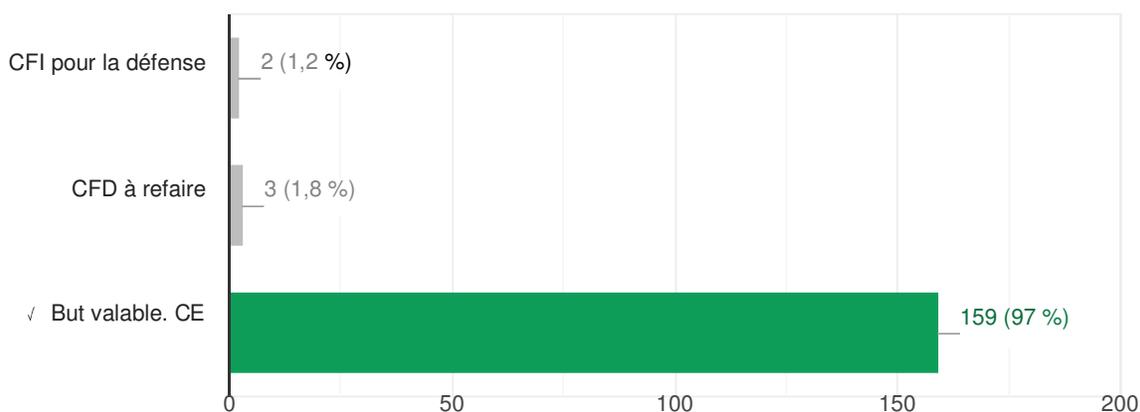
Sur une balle à terre:

106 réponses correctes sur 164



Coup franc direct. Une équipe attaquante met au point une tactique : un premier joueur passe au-dessus du ballon ce qui provoque l'avancée du mur. Un partenaire le suit et botte le ballon en direction du but adverse. Le but est marqué. Décision ?

159 réponses correctes sur 164



COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 6 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : CICERON FABIEN - Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS : MM.BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, HESNI MOHAMMED

Permanence Commission : **04.76.26.87.75** : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués 2019-2020.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club

Mesures COVID pour les délégués

Il est demandé à tous les délégués de se déplacer avec leur masque et de respecter l'ensemble des gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation sociales.

Les délégués doivent porter le masque dès leur arrivée au stade et le garder durant l'intégralité de la rencontre jusqu'à leur départ du stade



DESIGNATIONS :

Samedi 10 Octobre 2020				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U 17 D1 Poule A	VALLEE DU GUIERS	ECHIROLLES	MORE Claude	Frais au club De vallée du Guiers
U 17 D1 Poule B	ILES D ABEAU FC	TOUR ST CLAIR FC	BLANCHEFLEUR Bernard	Caisse de Péréquation
D1 Poule A	FC2A	VILLENEUVE AJA	EL RHAFFARI Reda	Caisse de Péréquation

Dimanche 11 Octobre 2020				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D3 Poule A	LES AVENIERES	UO Portugal	GIRARD VEYRET Norbert	Caisse de Péréquation
D3 Poule C	LIERS-	OYEU	SOUDANI Hamid	Caisse de Péréquation
D3 Poule C	BATIE MONTGASCON	VIRIEU VALONDRAS	CICERON Fabien	Caisse de Péréquation
D4 Poule A	2 ROCHERS 2	CHAMPAGNIER	DUTCKOWSKI Yohan VELOSO José	Frais au club De 2 ROCHERS
D4 Poule A	ST MARTIN D URIAGE	BOURG D OISANS	MALLET Marc	Caisse de Péréquation
D4 Poule C	VOIRON MOIRANS FC2	MOIRANS FC	BOULORD Jean Marc	Caisse de Péréquation
D5 Poule A	ST GEORGE DE COMMIERS JSSG	ABBAYE	DIASPARRA Guillaume	Frais au club De ST GEORGE COMMI
FEMA11D1	G ARTAS CH NORD DAUPHINE	IZEAUX ES	AHMED HEZAM Zine	Frais au club D'IZEAUX





COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 6 octobre 2020

Président M. MALLET

Présents : M. MONTMAYEUR, H GIROUD GARAMPON, J.P BERT

COURRIER

Note au club ANONYME qui nous demande de faire une enquête pour suspicion de fraude en U13 :

Pouvez-vous nous faire un courrier à partir de la boîte officielle du club pour que la commission puisse vous répondre et intervenir

Comme chaque saison, le district ne prend pas en compte les courriers anonymes.

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 494 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes reçues ce jour :

Eybens ; Faramans ; Fontaine ; Goncelin ; Izeaux ; La Bourbre ; La Murette ; La Tour st Clair ; Lauzes ; Lca Foot 38 ; Liers ; Manival ; Notre dame de Mesage ; O.N .Dauphiné ; Pays Allevard ; Pont de Claix ; Pontcharra ; Quatre Montagnes ; Rives ; Ro-Claix ; Seyssins ; St Etienne de Crossey ; St Georges de Commiers ; St Hilaire de la Cote ; St Joseph de Rivière ; St Lattier ; St Marcellin ; St Martin d'Herès ; St Paul de Varcès ; St Quentin sur Isère ; Sud Isère ; Tignieu ; Tullins ; Tunisien SMH ; Turcs de Grenoble ; Turcs Verpillère ; Unifoot ; Vallée Bleue ; Vallée de l'Hien ; Vallée de la Gresse ; Velanne ; VerSau ; Voreppe

Listes reçues mais non validées :

Vourey foot ; Vourey Sport ; Oyeu ; St André Le Gaz ; Vareze ; Vézeronce Huert ; Corbelin ; Miribel ; Gières ; La Sure ; Chabons ; La Cote St André ; Ruy Montceau ; Voiron-Moirans ; Creys Morestel ; Flachère ; Cassolard Passageois

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 6 octobre 2020

Président : Jacques Issartel

Présent: Thierry Truwant

Rappel matchs et entrainement

Port obligatoire du masque

Le Port du masque est obligatoire à l'intérieur du Stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et personnel) à partir de 11 ans.

Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle.



Courriers : CORBELIN, ECHIROLLES, MOIRANS, L A U R A FOOT, VER SAU, GT N TOUR ST CLAIR ; ENTENTE FOOT ETANGS, BATIE MONTGASCON, BOURBRE, HAUTE TARENTEISE, CHATTE, VOUREY, SEYS-SINS, MISTRAL, GUC FF

COVID 19

Les clubs sont priés de nous faire parvenir tout manquement lié aux règles sanitaires en rapport avec le Covid 19.

Les référents Covid : Dr SCELLIER - Mme BELOT

au niveau du foot féminin, Thierry Truwant fait partie de la Commission compétente «COVID».

Sur le site il existe un onglet « Covid 19 »

En semaine contactez le secrétariat par mail

F M I

Rappel : dans tous les cas, si problème avec la F M I, seul Marc Mallet peut vous autoriser à utiliser une feuille de match papier

ARBITRES

En cas d'absence d'arbitre, veuillez contacter la commission des arbitres (avec copie à la commission féminine)

CHAMPIONNAT SENIORS A8

Engagement de l'équipe CVL 38, incorporée en Poule C.



CHAMPIONNAT U 18F à 11

Suite au CD, l'horaire légal de la catégorie U 18 F est dimanche 10h00.

Possibilité aux clubs de programmer les matchs le samedi (articles 8-2,8-3, 8-4)

Attention aux périodes

CHAMPIONNAT U 18 F A8

SEYSSINS : forfait général

CHAMPIONNAT U 15F

ECHIROLLES est incorporé en poule A

Le Président
J. Issartel 06 34 87 23 55



Réunion du 06 octobre 2020

Président : M. MALLET

Présents : MM. BOULORD, MONTMAYEUR ; GIROUD GARAMPON

COURRIERS

Clubs de POISAT et PONTCHARRA :

Depuis plusieurs saisons, la FMI est obligatoire pour les compétitions en Foot à 11, Voir article ci-dessous des Règlements Généraux du District

Article 37 bis – Feuille de match informatisée

Le District a décidé la mise en œuvre du déploiement de la feuille de match informatisée (F.M.I.) dans le cadre obligatoire pour les compétitions en Foot à 11

Pour toutes les rencontres de ces compétitions à 11, l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire.....

Club de DOMARIN : Comme les années précédentes, La FMI doit être faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.

En cas de forfait, le matin du match quand vous récupérez la tablette, si le match apparaît vous devez faire la FMI

CLUB O.N.D : Si vous aviez préparé votre match en semaine, comme c'est écrit ci-dessous et répété toutes les semaines, vous auriez pu contacter le référent FMI ou le District qui aurait solutionné votre problème dans la semaine

FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON

1. PRÉPARATION DES ÉQUIPES

L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard

Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

2. RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

Pour les matchs du samedi => entre le vendredi 22 heures et le samedi 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**

Pour les matchs du dimanche => => entre le samedi 22 heures et le dimanche 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

Réunion du mardi 6 octobre 2020 – PV 494

Présents : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

Rappel matchs et entrainement

Port obligatoire du masque

Le Port du masque est obligatoire à l'intérieur du Stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et personnel) à partir de 11 ans.

Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle.





CORRESPONDANCE

Courriel CFE (Commission Foot Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

21. ASIEG : noté. Accord pour report du match (Touvet-Terrasse 1) au 19/10/2020.

22. Belledonne : noté. Accord pour report du match (CEA 2 Grenoble).

23. Air Liquide : noté (coupe nationale + information CFE).

24. Saint-Cassien : noté. Transmis à la commission compétente. Prévenir les équipes adverses pour confirmation.

25. CEA 2 Grenoble : noté (FM).

26. Touvet-Terrasse 1 : noté. Accord pour report du match (ASIEG) au 19/10/2020.

27. Mejdj GZADRI : noté. Remerciements.

NOTES AUX CLUBS

Equipes engagées : Touvet-Terrasse 1 et Touvet-Terrasse 2 (foot à 8).

Liste des correspondants : mise à jour 2020-2021 en cours. Rappel lien liste 2019-2020 : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2020/01/Correspondants-Foot-Entreprise-2019-2020.pdf>

ARBITRAGE

En cas de match remis, prévenir l'arbitre et/ou l'arbitre désignateur, et la CFE.

Arbitre désignateur : Mustafa AKYUREK,
06.58.92.79.30, mustaky38@yahoo.fgr

Annuaire des arbitres : <https://isere.fff.fr/documents/?cid=103&sid=9&scid=143&sscid=-1&pid=0>, choix annuaire arbitres.

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

Tour 1, A. Bennes Marrel Andrézieux-Bouthéon (42) – BELLEDONNE (38) : 3 - 0 (Forfait).

Tour 1, B. VRS (Vernet Rectification Service) Firminy (42) – AIR LIQUIDE (38) : 0 - 8 (0 - 2).

Tour 2, E. GSE (38) – Air Liquide (38).

Lundi 12/10/2020, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Rectificatif J02 (Terrain). ASPTT 3 Sifac – CEA 2 Grenoble.

Lundi 12/10/2020, 20h00. Bachelard (stab.), Grenoble.

J02. CEA 1 ST – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 12/10/2020, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J02. Belledonne – ASPTT 2 ST.

Lundi 12/10/2020, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

J01. ASPTT 1 – Air Liquide.

Lundi 19/10/2020, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J01. ASPTT 2 ST – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 19/10/2020, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

J01. CEA 2 Grenoble – Belledonne.

Match reporté à une date ultérieure.

J02. Air Liquide – GSE.

Lundi 30/11/2020, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J02. Métropolitains – Abbaye.

Lundi 12/10/2020, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 12 au 15/10/2020

J02. Jarrie-Champ – Biliou.

J02. Deux Rochers 1 – Eybens.

J02. Fasson – Saint-Martin d'Uriage 1.

J02. Exempt : Saint-Martin d'Hères.

Matches à jouer semaine du 19 au 22/10/2020

RJ01. Biliou – Deux Rochers 1.

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J02. Turcs de Grenoble – Saint-Cassien.

Lundi 12/10/2020, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 12 au 15/10/2020

J02. ASIEG – Touvet-Terrasse 2.

J02. Saint-Martin d'Uriage 2 – Touvet-Terrasse 1.

J02. Fontaine Les Iles – Umicore.

J02. Poisat – Deux Rochers 2.

J02. Exempt : Saint-Paul-de-Varces.

Matches à jouer semaine du 19 au 22/10/2020

J01. Touvet-Terrasse 1 – ASIEG.



COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 6 OCTOBRE 2020

Présents : MM. CARRETERO C –LOUIS J- .GELMO B- SUEUR P.

Excusée : M.J MUFFAT-JOLY.

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous.

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

INFO :

Suite à décision préfectorale, toutes les rencontres des championnats D1 Futsal et D2 Futsal sont reportées. Les journées 1 et 2 sont remises à une date ultérieure.

➤ **La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football** organise une formation initiale **Arbitre Futsal** le samedi 31 Octobre 2020 et dimanche 1^{er} Novembre 2020 (inscription voir sur le site de la LAURAFoot)

➤ **Module initiation Futsal les 28 et 29/11/2020.**

Inscriptions en ligne sur le site du DIF.

La Commission rappelle qu'elle ne répond pas au mail personnel.

COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 6 OCTOBRE 2020

Présents : MM. BOULORD, BONO

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BLANC, MM. ROBIN, REPELLIN, HUGOT, GALLIN

COUPE GAMBARDELLA – championnats U17 - Equipiers supérieurs

Tout joueur U17 ayant disputé une rencontre Coupe GAMBARDELLA ne peut participer au match de championnat de l'équipe réserve U17 de son club si l'équipe fanion ne joue pas une rencontre le même week-end.

Le joueur ayant participé au dernier match de championnat U17 sans avoir participé à la rencontre de coupe GAMBARDELLA peut prendre part au match de l'équipe réserve sous réserve de l'art. 22 des R.G. du District Isère de Football.

Obligation de licence – Rappel aux clubs et leur Président :

Considérant l'article paru sur le site du District Isère de Football rappelant :

Obligation de licence pour un Football sans incidences...

Quelle que soit leur fonction (dirigeant, joueur, arbitre...) et quel que soit leur âge (U6, Vétérans ...), prendre



une licence c'est les protéger et vous protéger de tous ces risques.

Futsal, Foot-entreprise, Vétérans, jeunes, foot libre, Féminines.

La Commission des Règlements se réserve le droit d'ouvrir tout dossier pour le respect de ces directives :
Art. 8 du District Isère de Football

Article 44 - Accompagnement des équipes

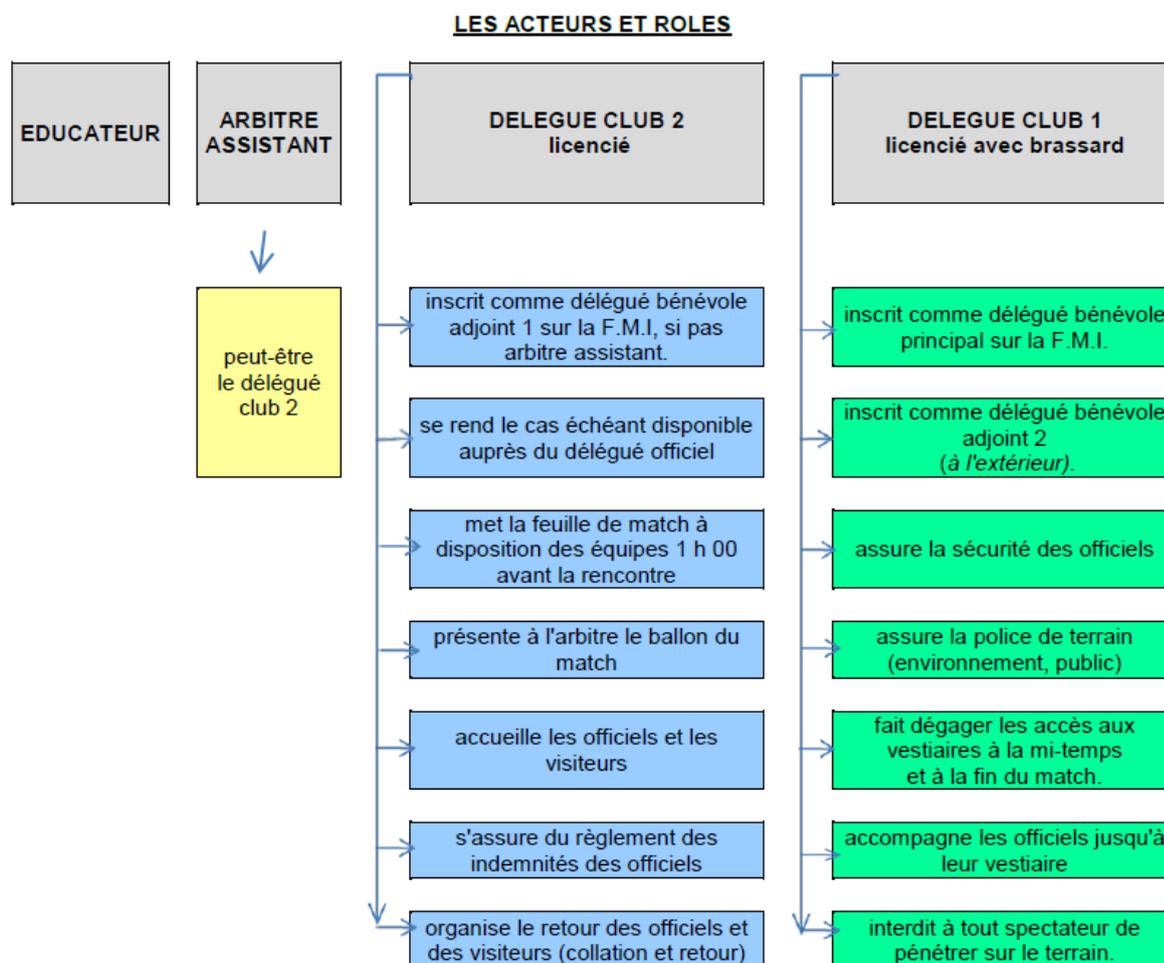
Partant du principe que les clubs qui reçoivent sont chargés de la police du terrain et que les clubs visiteurs sont responsables des désordres provoqués par leurs spectateurs notamment.

Il est indispensable que le rôle de délégué club soit confié à un dirigeant ou un joueur licencié du club, possédant une bonne connaissance des règlements.

Celui-ci sera obligatoirement inscrit sur la feuille de match, à la rubrique «délégués».

- Tout club **recevant** est dans l'obligation d'avoir sur le terrain **deux délégués dont un avec brassard**.

- Tout club **visiteur** est dans l'obligation d'avoir sur le terrain **un délégué licencié avec brassard**.



Le délégué avec brassard de chaque club a un rôle bien précis comme précisé sur le tableau ci-dessus (plutôt un rôle de police de terrain)

Le deuxième délégué du club recevant a également un rôle précis (plutôt un rôle de relationnel auprès des officiels), c'est pour cela qu'il peut officier comme arbitre assistant

La personne notée comme éducateur sur la FMI, ne peut en aucun cas être délégué de terrain

COURRIERS

U.S. THODURE : question sur entente : en attente de décision. Présentation au comité directeur de ce vendredi.

DECISIONS

N° 2 : U.S.VILLAGE OLYMPIQUE / CREYS-MORESTEL – U17 – D1 – MATCH du 10/10/2020.

Considérant ce qui suit :

- l'art 25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus:
« Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission sportive, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), **5 jours francs avant la date du match par écrit**. Ce terrain doit être situé à plus de 30 kilomètres de commune à commune. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.
En cas de non-respect de ces dispositions, la commission sportive transmet le dossier à la commission des Règlements, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique. ».
- Le club U.S. VILLAGE OLYMPIQUE a été averti par voie officielle le 16/09/2020 et par P.V. n° 491 du 17/09/2020.
- Aucune proposition de terrain à plus de 30 km.

Par ce motif, la CR donne match perdu par forfait au club de U.S. VILLAGE OLYMPIQUE (moins un (-1) point, zéro (0) but) pour en reporter le bénéfice au club de CREYS MORESTEL (trois (3) points, 0 (zéro) but).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TERRAINS SUSPENDUS

- Le match **2 ROCHERS / CHAMPAGNIER** – SENIORS – D4 – POULE A – se jouera le 11/10/2020 à 15 H au stade du GUA.

- **Club : U.S.VILLAGE OLYMPIQUE**

1 match ferme de suspension de terrain avec date de prise d'effet le : 15 / 06 / 2020

EQUIPE : U17 DIVISION : D1 POULE : B

Le match concerné par cette décision est prévu le 14 / 11 / 2020 contre le club de : L'ISLE d'ABEAU

Par conséquent, vous êtes priés de communiquer, par mail officiel, à la commission des règlements le lieu de cette rencontre avant le lundi 09 / 11 / 2020

FORFAITS GENERAUX – U15 - D3

Considérant l'art. 6 des R.G. du District Isère de Football – championnat jeunes :

Il ne sera pas fait application des articles 23.3 et 25 des Règlements Généraux et Sportifs du District de l'Isère.

Pour les équipes évoluant en deux phases, le forfait général sera prononcé :

- 1. Au second forfait, en 1ère phase de brassage*
- 2. Au troisième forfait, en 2ème phase « aller – retour ».*

En première phase, tous les résultats antérieurs sont annulés.

En seconde phase, il sera fait application des articles 23.3 et 25 des Règlements Généraux et Sportifs du District. »



Club : DOMENE – U15 – D3 - POULE A

Forfait le 26/09/2020 contre GONCELIN

Forfait le 3/10/2020 contre le RACHAIS

Par ces motifs, la CR décide **FORFAIT GENERAL** au club de DOMENE – U15 - D3 – POULE A

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

Club : MOIRANS F.C. – U15 – D3 - POULE F

Forfait le 26/09/2020 contre RO-CLAIX

Forfait le 3/10/2020 contre VINAY

Par ces motifs, la CR décide **FORFAIT GENERAL** du club de MOIRANS – U15 - D3 – POULE F.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

MATCHS à JOUER

Suite à courrier club, le match FEMININES à 11 – D1 : **HAUTE TARENTEISE / VER SAU** est à jouer à une date ultérieure. Dossier transmis à commission féminines.

PRESIDENT Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

Réunion du 6 Octobre 2020

Présents : A. Brault / G.Bouat / D. Marchal / A. Remli / D. Guillard / M. Vachetta.

Excusés : B.Buosi, C. Maugiron.

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

Rappel matchs et entrainement

Port obligatoire du masque

Le Port du masque est obligatoire à l'intérieur du Stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et personnel) à partir de 11 ans.

Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle.



U13

RAPPEL: Il est interdit de coller des feuilles pré-remplies sur les feuilles de matchs U13, celles-ci doivent être remplies et signées manuellement.

Responsable : Daniel GUILLARD, tel : 06.87.34.22.88.

U15

D3 : Poule A : ASJF DOMENE et FC MOIRANS forfait général.

PROGRAMMATION DES MATCHS REPORTEES

D2 :

Poule B : FC QUATRE MONTAGNES / USVO GRENOBLE du 26/09/2020 reporté au 17/10/2020.

Poule E : ASL ST MAURICE L'EXIL / O.NORD DAUPHINE du 26/09/2020 reporté au 17/10/2020.

D3 :

Poule D : US GIERES / ES MANIVAL du 26/09/2020 reporté au 17/10/2020.

Poule E : FC CROLLES / ES MANIVAL du 03/10/2020 reporté au 17/10/2020.

Poule E : AS FONTAINE / AC SEYSSINET du 26/09/2020 reporté au 17/10/2020.

Poule E : RIVES SPORTS / FC VOIRON MOIRANS 03/10/2020 reporté au 17/10/2020.

Poule E : ST SIMEON DE BRESSIEUX / O ST MARCELIN 3 26/09/2020 reporté au 17/10/2020.

Poule K : UNI FOOT / US REVENTIN du 03/10/2020 reporté au 17/10/2020.

Poule G : O ST MARCELLIN 3 / LCA FOOT 38 2 du 03/10/2020 reporté au 24/10/2020.

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94.

U17

D3 : Poule E : VINAY 2 forfait général.

PROGRAMMATION DES MATCHS REPORTEES

D3 :

Poule B : FC MISTRAL / US JARRIE CHAMP du 26/09/2020 reporté au 31/10/2020.

Poule D : FC QUATRE MONTAGNES / AS FONTAINE du 26/09/2020 reporté au 31/10/2020.

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U20

PROGRAMMATION DES MATCHS REPORTEES

U20 D2 :

POULE A : US ST PAUL DE VARCES / FC DEUX ROCHERS du 27/09/2020 reporté au 31/10/2020.

POULE A : CA GONCELIN / FC ST MARTIN D'HERES du 26/10/2020 reporté au 31/10/2020.

Responsable G.BOUAT, tel : 06.08.33.54.49.



SENIORS

COURRIERS :

Arrêté municipal journée du 03 et 04/10/2020.

La Batie Montgascon, Artas-Charantonay, Beauvoir Royas.

Délégué secteur : Gérard Lambert.

CLUBS :

Us Sassenage : Autorisation de la commission pour le changement d'horaire match U20.

Us Reventin : Nécessaire effectué. Pour le week-end prochain vos matchs sont à jouer, le délai de sept jours (quarantaine) imposé pour le Covid sera dépassé.

U.Nord Isère De Football : Autorisation de la commission de délocaliser certains de vos matchs à Maubec. Informer vos adversaires et les arbitres du changement de terrain et surtout les saisir sur Footclubs.

Vourey Sports : La commission ne peut vous assurer que cela ne se reproduira pas.

Très difficile de gérer tous les plannings. De votre initiative vous pouvez inverser une rencontre.

Pour le 11 octobre 2020 la commission reporte la rencontre Vourey 2 / Boss 2 au 18 octobre 2020 à 15h00.

PROGRAMMATION DES MATCHS REPOTES

SENIORS D1:

Poule A : ASL ST CASSIEN 1 / FC TOUR ST CLAIR 2 du 27/09/2020 reporté au 11/11/2020 à 15H00.

Poule B : FC LA COTE ST ANDRE 2 / US JARRIE CHAMP 1 du 27/09/2020 reporté au 11/11/2020 à 15H00.

Poule B : FC ST MARTIN D'HERES 1 / FC LA COTE ST ANDRE 2 du 04/10/2020 reporté au 20/12/ 2020 à 14H00.

SENIORS D2:

Poule A : RIVES SPORTS 1 / ES MANIVAL 2 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h30.

Poule A : ASL ST CASSIEN 2 / FC ST MARTIN D'HERES 2 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h00.

Poule B : US RUY MONTCEAU 1 / UNION NORD ISERE 1 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h30.

Poule C : US DOLOMIEU 1 / US CORBELIN 1 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h00.

SENIORS D3 :

Poule A : US ST PAUL DE VARCES 1 / ST GEORGES DE COMMIERS 1 du 27/09/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h00.

Poule B : RIVES SPORTS 2 / ECBF 1 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 12h30.

Poule D : US BEAUVOIR ROYAS 1 / US REVENTIN 2 du 27/09/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h00.

SENIORS D4 :

Poule B : AS FONTAINE 1 / ASJF DOMENE 2 du 27/09/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h30.

Poule B : ES IZEAUX 1 / US THODURE 1 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h00.

Poule D : US RUY MONTCEAU 2 / AS VEZERONCE HUERT 3 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 12h30.

Poule E : US FLACHERES 1 / US REVENTIN 3 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h00.

SENIORS D5 :

Poule A : FC CHAMPAGNIER 2 / ST GEORGES DE COMMIERS 2 du 27/09/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h00.

Poule B : AS FONTAINE 2 / US CHATTE 2 du 27/09/2020 reporté au 18/10/2020 à 12h30.

Poule E : ASP BOURGOIN 2 / US RUY MONTCEAU 3 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h00.

Poule F : US BEAUVOIR ROYAS 2 / ARTAS CHARANTONNAY 2 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 12h30.

Poule F : ESTRABLIN 3 / AMS CHEYSSIEU 2 du 04/10/2020 reporté au 18/10/2020 à 15h00.

Responsable M. VACHETTA, tel : 06.25.25.31.32.

VETERANS

Du fait d'un nombre insuffisant de licenciés vétérans les équipes ci-dessous apparaitront lorsqu'elles auront le nombre de licenciés vétérans suffisant à savoir 8 licenciés.

Vétérans GRENOBLE

RACHAIS : 5 licences, ECHIROLLES : 6 licences, SEYSSINET : 10 licences pour 2 équipes, ROCLAIX : 4 licences, VOUREY : 13 licences pour 2 équipes.

AJA Villeneuve inscription d'une équipe incorporée en poule D.

CLAIX FOOT passe en poule B.

Vétérans NORD ISERE

FORMAFOOT : 4 licences, VALLEE BLEUE 2 licences.

Responsable : Amar REMLI, tel : 06.28.32.60.35

Le Président
Michel Vachetta



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du samedi 10 octobre 2020 au dimanche 11 octobre 2020

Pour information : le planning a été modifié suite à l'interdiction d'utiliser les terrains de l'UFRAPS prise par la Direction de l'UGA.

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 10 octobre 2020

Match U13 AJAT VILLENEUVE 2/

FC ÉCHIROLLES 3 à 10h30

Match U13 AJAT VILLENEUVE/

US LA MURETTE 2 à 13h30

Match U15 Filles AJAT VILLENEUVE/

GUC Filles à 13h30

Match U17 D3 AJAT VILLENEUVE/

USVO 3 à 16h00

dimanche 11 octobre 2020

Match Féminines U18 GUC F.F - AJAT VILLENEUVE 2/FC ISLE D'ABEAU à 10h00

Match Féminines D1 GUC F.F/

FC MISTRAL à 12h30

Match seniors D5 AJAT VILLENEUVE 2/SUSVILLE

MATHEYSINE à 15h30

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 10 octobre 2020

Match U15 D1 FC2A/FC TOUR ST CLAIR

à 16h00 (ce match devrait se jouer sur Espagnac 2 à 18h00. En attente info GF38)

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

samedi 10 octobre 2020

Plateau U10-U11 ASIEG/

AJAT VILLENEUVE/UOP 2 à 10h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 10 octobre 2020

Plateau U8/U9 FC MISTRAL/AS BAJATIÈRE

à 10h30

Plateau U6/U7 FC MISTRAL/AS BAJATIÈRE

à 10h30

Plateau U11 FC MISTRAL/CS VOREPPE/

US JARRIE CHAMP à 13h30

Match U15 D2 FC MISTRAL/USVO à 16h00

dimanche 11 octobre 2020

Match Féminines U18 Régional GF38 2/

GF NIVOLAS TOUR ST CLAIR à 13h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 10 octobre 2020

Plateau U10-U11 AS BAJATIÈRE/

US SASSENAGE/AS FONTAINES 2 à 10h30

Match U13 AS BAJATIÈRE/FC2A 3 à 13h30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 10 octobre 2020

Plateau U11 US ABBAYE/FC SEYSSINS/

GF38 2 à 10h30

Plateau U9 US ABBAYE/OC EYBENS/

AC POISAT à 10h30

Plateau U10 US ABBAYE/

FC ST MARTIN D'ÉRES 2/FC 4 MONTAGNES à 13h30

Match U13 US ABBAYE/AC SEYSSINET 3 à 13h30

Match U17 D3 US ABBAYE/FC VERSOUD à 15h30

dimanche 11 octobre 2020

Match seniors D5 US ABBAYE/

ST GEORGES DE COMMERS 2 à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 11 octobre 2020

Match D2 Féminines GF38/O.MARSEILLE

à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 10 octobre 2020

Plateau U9 GF38(3 équipes)/

OC EYBENS(3 équipes) à 10h30

Plateau U10 FC2A/FC EYBENS 2/GF38 2

à 13h30

Match U13 FC2A/OL ST MARCELLIN 2

à 13h30

Match U15 D3 FC2A 2/FC MISTRAL 2 à 15h30

Match Féminines R1 GF38 2/CHILY à 19h00

(ce match pourrait se jouer sur Paul Elkaïm. Attente info GF38)

dimanche 11 octobre 2020

Match U18 R2 GF38 2/VAULX EN VELIN 2

à 13h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 10 octobre 2020

Plateau U10 GF38/ES RACHAIS 2/

FC ST MARTIN D'HÉRES à 10h30

Plateau U10-U11 Filles GF38/

AS FONTAINE 2/USVO 2 à 10h30

Match U13 GF38 5/FC2A 2 à 13h30

Match U13 GF38 3/PONT DE CHÉRUY à 13h30

Match U16 R1 GF38/FC VILLEFRANCHE

à 16h00

Match seniors D1 FC2A/AJAT VILLENEUVE

à 20h00

dimanche 11 octobre 2020

Match U18 R1 GF38/

CHAMBÉRY SAVOIE FOOT à 12h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 10 octobre 2020

Match U17 D3 AS BAJATIÈRE/AS FONTAINE

à 13h30

Match U17 D3 FC2A 2/FC QUATRE MONTAGNE à 16h00

dimanche 11 octobre 2020

Match seniors D5 FC2A 2/

FC VOIRONS MOIRANS 3 à 15h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 10 octobre 2020

Plateau U10 USVO/UOP/US SASSENAGE

à 10h30

Plateau U11 USVO/AC SEYSSINET/

US GIÉRES à 10h30

Match U13 USVO 3/US SASSENAGE à 13h30

Match U15 D2 USVO 2/FC SEYSSINS 3

à 16h00

dimanche 11 octobre 2020

Match seniors D3 USVO/FC CROLLES 2

à 15h00

PLANNING WEEK-END

Du samedi 17 octobre 2020 au dimanche 18 octobre 2020

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 17 octobre 2020

Plateau U10-U11 AJAT VILLENEUVE/

US SASSENAGE à 10h30

Plateau U11 AJAT VILLENEUVE/

ST PAUL DE VARCES/ FC 4 MONTAGNES à 10h30

Match U13 AJAT VILLENEUVE 2/USVO 3 à 13h30

Match U13 AJAT VILLENEUVE/

FC ÉCHIROLLES à 13h30

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 17 octobre 2020

Plateau U10-U11 AS BAJATIÈRE/

FC MISTRAL/GF38 Filles à 10h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 17 octobre 2020

Match U13 FC MISTRAL/AC SEYSSINET à 13h30

Match seniors D1 ASIEG/FC2A à 15h00

Match U17 D3 FC MISTRAL/

FC VALLÉE GRESSE à 16h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 17 octobre 2020

Match U13 US ABBAYE/CLAIX FOOT à 13h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 17 octobre 2020

Match Féminines U15 GF38/

ST HILAIRE DU TOUVET à 13h30
Match U20 D1 USVO/OL. ST MARCELLIN à 16h30
dimanche 18 octobre 2020
Match U14 R1 GF38/
FC ANDRÉZIEUX BOUTHÉON à 13h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 17 octobre 2020
Plateau U11 GF38/FC VALLÉE GRESSE/
FC2A à 10h30
Match U13 GF38 3/ES MANIVAL 2 à 10h30
Match U15 D1 FC2A 2/FC SEYSSINS 2 à 13h30
Match U17 D1 FC2A/FC US LA MURETTE à 16h00
Match U20 D1 FC2A/FC US LA MURETTE à 18h30
dimanche 18 octobre 2020
Match U15 R1 GF38/
FC ANDRÉZIEUX BOUTHÉON à 13h00



STADE ARGOGUES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 17 octobre 2020
Plateau U10 FC2A/FC 2 ROCHERS/
FC ST MARTIN D'HÈRES à 10h30
Plateau U11 FC2A 2/US SASSENAGE/FC SEYS-
SINS à 10h30
Match Féminines U18 à 8 FC2A/
FC 4 MONTAGNES à 13h30
Match U20 D2 ASIEG/CA GONCELIN à 16h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 17 octobre 2020
Plateau U10-U11 USVO 2/
AS FONTAINE 3/ASIEG à 10h30
Plateau U10-U11 USVO/
FC ÉCHIROLLES/CLAIX 2 à 10h30
Plateau U10 USVO/GF38 2/
FC ÉCHIROLLES 2 à 12h00
Match U13 USVO 2/FC CROLLES à 14h00
Match U13 USVO/FC ST MARTIN D'URIAGE à
14h00
Match U17 D3 USVO 2/US ABBAYE à 16h00

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 6 OCTOBRE 2020

Présents : Mr. M. VACHETTA, J. SABATINO, F. NARDIN, J. DA CUNHA VELOSO, C. FARRAT, D. FRANZIN.

COURRIER

CLUB : US Sassenage :

Votre équipe séniors 1 évolue en D1, le statut de l'arbitrage vous impose d'avoir 1 arbitre de plus de 21 ans et un arbitre majeur. Mr Picard Brice plus de 21 ans et Mr Arfaoui Hedi majeur vous permet d'être en règle au statut. Pour bénéficier d'un arbitre supplémentaire il faut être en règle au statut de l'arbitrage, les arbitres doivent avoir été formés à l'initiative du club et arbitrés pour votre club deux années consécutives.

Mr Picard Brice formé au club de Sassenage année 2016/2017.

Mr Arfaoui Hedi formé au club Sassenage année 2015/2016.

Mr Anar Akdim Kamel formé au club de Valmontoise année 2004/2005.

Votre club ne peut bénéficier d'un muté supplémentaire pour la saison 2020/2021.

PREAMBULE :

Les décisions ci-après prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

LES COMMISSIONS DU STATUT DE L'ARBITRAGE (Rappel de l'article 8 du Statut Fédéral)

Les Commissions du Statut de l'Arbitrage ont notamment pour mission de statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées aux articles 30 et 31.

La Commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District. La Commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération.

En cas de changement de club, la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club d'accueil se prononce sur le rattachement de l'arbitre à son nouveau club. La Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club quitté décide, le cas échéant, de l'application des dispositions favorables de l'article 35 du présent statut.

ETAT DES CLUBS EN INFRACTION AU STATUT DE L'ARBITRAGE POUR LA SAISON 2020-2021 (à la date du 31 août 2020)

Prenant en considération les dispositions arrêtées à l'A.G. de la Laura Foot ayant eu lieu à Lyon le 29 juin 2019, la Commission dresse un état de la situation des clubs à l'égard des obligations imposées au statut de l'arbitrage et au statut aggravé. Pour être représentatif au regard du statut de l'arbitrage de la Laura Foot, les arbitres des clubs évoluant en seniors libres masculins et féminins, en districts de la Laura Foot (niveaux D1 et D2), doivent être âgés de 21 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée aussi bien pour le Statut Fédéral que pour le Statut Aggravé de la Laura Foot.

Ils ont jusqu'au 31 janvier 2021 pour régulariser leur situation en présentant de nouveaux candidats.

Remarque : les licences Arbitres renouvelées **HORS DELAI** (31 août 2020) ne couvrent pas leur club pour la saison 2020-2021 (cf. Articles 26 et 48 du Statut Fédéral de l'Arbitrage).

RAPPEL :

En plus des obligations prescrites par l'article 41-1, les clubs ayant des équipes de jeunes devront disposer de jeunes arbitres selon les modalités suivantes :

A - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

Le championnat national des U19, le championnat national des U17, l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 3 arbitres) : U20, U18, U16 ou U15 -> **2 JEUNES ARBITRES.**

B - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

a) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 1 arbitre) : U18, U16, U15 ou U14.

b) le championnat de jeunes de la plus haute série de leur District (à compter de la saison 2020/2021) -> **1**

JEUNE ARBITRE

Pour les groupements de jeunes : pour les obligations relatives aux équipes du Groupement, l'un au moins des clubs le composant devra être en règle avec les obligations du statut de l'arbitrage des jeunes Laura Foot. La couverture du club ne pourra être assurée que par des jeunes arbitres.

Pour les ententes (à compter de la saison 2020/2021) : l'entente devra avoir au moins l'un des clubs qui la compose en règle avec le statut de l'arbitrage des jeunes Laura Foot.

1. En plus des sanctions financières, les sanctions sportives suivantes sont appliquées :

a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «Mutation» autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de deux unités pour le Football à 11.

Cette mesure est valable pour toute la saison.

b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre



de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «Mutation» autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de quatre unités pour le Football à 11.

Cette mesure est valable pour toute la saison.

c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «Mutation» autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit.

Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «Mutation» en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux.

Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

2. En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

3. La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe Senior hiérarchiquement la plus élevée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, il s'agit de l'équipe déterminant les obligations du club au regard de l'article 41 du présent Statut.

La sanction de non-accession ne s'applique qu'à une équipe Senior du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, l'équipe sanctionnée est déterminée dans les conditions de l'alinéa précédent.

4. Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de District ou de Ligue pour celles qui n'ont pas de Districts.

5. Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,

b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

LISTE DES CLUBS DU DISTRICT DE L'ISERE EN INFRACTION AU STATUT FEDERAL ET AU STATUT AGRAVE DE LA LAURA FOOT au 31 AOUT 2020

SENIORS				
Niveau	Clubs	N° Club	Obligations	Manquant
D1	AJAT VILLENEUVE	533035	1+21 ans et1Majeur	1+21 ans et1Majeur
D1	FC CROLLES-BERNIN	517504	1+21 ans et1Majeur	1+21 ans et1Majeur
D1	US JARRIE-CHAMP	512948	1+21 ans et1Majeur	1Majeur
D1	FC 2A	544456	1+21 ans et1Majeur	1Majeur
D1	ASL ST CASSIEN	530929	1+21 ans et1Majeur	1Majeur
D2	US ROCLAIX	581944	1 Arb	1 Arb
D2	FC BILIEU	526807	1 Arb	1 Arb
D2	OL LES AVENIERES	581188	1 Arb	1 Arb
D2	FC NOYAREY	528946	1 Arb	1 Arb
D2	FC ARTAS CHARANTONNAY	563835	1 Arb	1 Arb
D3	FC VIRIEU / VALONDRAS	560144	1 Arb	1 Arb

D3	AS ST LATTIER	516886	1 Arb	1 Arb
D3	FC TURCS LA VERPILLIERE	547542	1 Arb	1 Arb
D3	FC TIGNIEU-JAMEYSIEU	539828	1 Arb	1 Arb
D3	ECBF	546272	1 Arb	1 Arb
D3	AS GRESIVAUDAN	550152	1 Arb	1 Arb
D3	FC VALLEE DE L'HIEU 38	581969	1 Arb	1 Arb
D3	SUSVILLE MATHEYSINE	581958	1 Arb	1 Arb
D3	AMS CHEYSSIEU	534738	1 Arb	1 Arb
D3	ASCOL FOOT 38	553348	1 Arb	1 Arb
D4	CLAIX FOOT	522619	1 Arb	1 Arb
D4	AS CROSSEY	519931	1 Arb	1 Arb
D4	FC AGNIN	582776	1 Arb	1 Arb
D4	ES BIZONNES	526561	1 Arb	1 Arb
D4	FROGES OC	590249	1 Arb	1 Arb
D4	FC PONT DE CLAIX	550854	1 Arb	1 Arb
D4	FC ST GEOIRE EN VALDAINE	541585	1 Arb	1 Arb
D4	FC BOURG D'OISANS	526562	1 Arb	1 Arb
D4	ES IZEAUX	529477	1 Arb	1 Arb
D4	FC CHAMPAGNIER	551261	1 Arb	1 Arb
D4	FC NOTRE DAME DE MESSAGE	534245	1 Arb	1 Arb
D4	FC QUATRE MONTAGNES	527889	1 Arb	1 Arb
D4	US ST ANTOINE	525330	1 Arb	1 Arb
D4	US CHATTE	519932	1 Arb	1 Arb
D4	ENT PIERRE CHATEL	504533	1 Arb	1 Arb
D4	US CASSOLARD PASSAGEOIS	552639	1 Arb	1 Arb

STATUT AGRAVE LAURA FOOT CATEGORIE JEUNES

Niveau	Clubs	N° Club	Obligations	Manquant
U17	FC DEUX ROCHERS	553340	1 Ja	1 Ja
	FC 2A	544456	1 Ja	1 Ja
	USVO GRENOBLE	523821	1 Ja	1 Ja
	AML. ST MAURICE L'EXIL	536259	1 Ja	1 Ja
	FC SUD ISERE	548244	1 Ja	1 Ja
	US CREYS-MORESTEL	553286	1 Ja	1 Ja
U15	US GIERES	504338	1 Ja	1 Ja
	US SASSENAGE	504777	1 Ja	1 Ja
	US REVENTIN	535235	1 Ja	1 Ja



	ES RACHAIS	546479	1 Ja	1 Ja
	AS DOMARIN	528356	1 Ja	1 Ja
	CLAIX FOOT	522619	1 Ja	1 Ja

Les clubs ont jusqu'au 31 JANVIER 2021 pour se mettre à jour

Arbitres dont la licence a été demandée et validée après le 31 Aout 2020.

Ces arbitres ne représentent pas leur club au statut de l'arbitrage pour cette saison.

D2	NIBBIO Mickaël	2548640178	FC CHAMPAGNIER	551261
D1	FARES Mourad	2520528040	AS ST LATTIER	516886
D4	TOUIOUAR Amin	2543503661	AJAT VILLENEUVE	533035
D4	BATELIER Mickael	2543574818	FC CROLLES-BERNIN	517504
D5	HYSENJ Amir	9602187729	FC BOURG D'OISANS	526562
D4	MONNIN Vivien	2545009603	FC QUATRE MONTAGNES	517889

Les décisions ci-dessus prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
Florent NARDIN

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 6 octobre 2020

Programme du Parcours de Performance Fédéral saison 2020-2021

Parcours de Performance Fédéral saison 2020-21				
Catégorie	Action	Date	Lieu	Horaire
PPF U17 joueurs nés en 2004	Rass. Académique REGIONAL	Mercredi 20 octobre	Tola Vologe - Lyon	sur la journée
PPF U16 joueurs nés en 2005	Détection U16 1er Tour	Mercredi 23 septembre	Creys Mépieu	13H30 - 16H30
	Détection U16 1er Tour	Mercredi 30 septembre	Sassenage	13H30 - 16H30
	Match Sélections Savoie/Isère	Mercredi 14 octobre	La Rochette	13H30 - 16H30
	Rass. Académique REGIONAL	Mercredi 27 octobre	Tola Vologe - Lyon	sur la journée

PPF U15 joueurs nés en 2006	Détection U15 1er Tour	Mercredi 7 octobre	La Tour du Pin	13H30 - 16H30
	Détection U15 1er Tour	Mercredi 7 octobre	Le Versoud	13H30 - 16H30
	Détection U15 2nd Tour	Mercredi 21 octobre	Creys Mépieu	13H30 - 16H30
	Détection U15 2nd Tour	Jeudi 22 octobre	Sassenage	13H30 - 16H30
	Rass. Académique REGIONAL	Lundi 21 décembre		sur la journée
PPF U14 joueurs nés en 2007	Détection U14	Samedi 21 novembre	5 sites? La Tour du Pin-Isle d'Abeau- Sassenage-Gières-Crolles	13H30 - 16H30
	Stage U14 DEPARTEMENTAL	Jeudi 11 février	Creys ou Morestel	9H - 17H
	Stage U14 DEPARTEMENTAL	Vendredi 12 février	Gières ou Sassenage?	9H - 17H
	Rass. OUEST/EST REGIONAL	samedi 20 & dimanche 21 février		
	Stage U14 DEPARTEMENTAL	Mercredi 21 avril	L'Isle d'Abeau	9H - 17H
PPF U13 joueurs nés en 2008	Détection U13	Mercredi 11 novembre	L'Isle d'Abeau	13H30 - 17H
	Détection U13	Mercredi 11 novembre	Gières ou Le Versoud?	13H30 - 17H
	Stage U13 DEPARTEMENTAL	Lundi 8 février	L'Isle d'Abeau	9H - 17H
	Stage U13 DEPARTEMENTAL	Mardi 9 février	Gières ou Le Versoud?	9H - 17H
	Observation Festival U13 finale dép.	Samedi 3 avril		8H30 - 17H30
	Stage U13 DEPARTEMENTAL	Mercredi 14 avril	Sassenage?	9H - 17H
	Stage REGIONAL	du samedi 10 au vendredi 16 avril	TolaVologe	
	Stage Probatoire pôle espoirs REGIONAL	du jeudi 13 au samedi 15 mai	TolaVologe	
PPF FUTSAL U15/U18 joueurs nés en 2006 / 2005 - 2004 - 2003	DETECTION U15 FUT- SAL	Dimanche 13 décembre	GRENOBLE	9h - 11h
	DETECTION U18 FUT- SAL	Dimanche 13 décembre	GRENOBLE	11h30 - 13h30
	MATCH DETECTION U15/U18	Samedi 16 janvier	GRENOBLE	14h - 17h
	Rass Académique REGIONAL	Mercredi 20 janvier		

SELECTION U16

La commission technique organise un match de Sélection U16 Garçons contre la sélection de la Savoie :
LE MERCREDI 14 OCTOBRE (Rdv 14H15) à LAISSAUD.

Les joueurs recevront une convocation par mail.

Détection PPF U16 Garçons (joueurs nés en 2005)

Mercredi 14 octobre - RDV à 14H15 (Fin : 17H30)
 au Stade des Marais : Rue du Stade - 73800 Laissaud

NOM	PRENOM	CLUB Saison 2020/21
NOE	MAXIME	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
MELKA	NATHAN	F.C. BOURGOIN JALLIEU
TINOUCHE	RAYAN	F.C. BOURGOIN JALLIEU
MAILLET	ROMAIN	F.C. BOURGOIN JALLIEU
HAMELIN	HUGO	F.C. BOURGOIN JALLIEU
DURAND	EVAN	F.C. BOURGOIN JALLIEU
BELOUAT	BADIS	F.C. D'ECHIROLLES
MALIGNO	MATTEO	F.C. D'ECHIROLLES
MANNONE	TOM	F.C. D'ECHIROLLES
BERTHON MOINE	MATHIS	F.C. D'ECHIROLLES
BENSAÏD	YANIS	GRENOBLE FOOT 38
MAURY	TITOUAN	GRENOBLE FOOT 38
KOUTALA	RICH JUNIOR	GRENOBLE FOOT 38
VIDAL	PAUL	GRENOBLE FOOT 38
SEGURA	CHRISTOPHE	GRENOBLE FOOT 38
YASAR	DJIBRIL	GRENOBLE FOOT 38
MICHAUD	MATHEO	GRENOBLE FOOT 38
RAMANOU	ERWIN	GRENOBLE FOOT 38
AKAR JACKSON	GEBRIL	GRENOBLE FOOT 38
MERCOLEDISANTO	TIZIANO	O.C. D'EYBENS
LOUISERRE	MAEL	O.C. D'EYBENS
BUGNON	NATHAN	U.S. LA MURETTE
GLENAT	EVAN	U.S. LA MURETTE
POCHOT	LEO	U.S. LA MURETTE
PETELET	MAXENCE	VALLEE DU GUIERS F.C.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

SAISON 2020 / 2021

Réunion du Mardi 6 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres CDTIS : BALDINO CATALDO - TOUILLON JEAN FRANCOIS

INFOS COMMISSION

Pour joindre la Commission : Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

COURRIERS

Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr

Courriers envoyés :

MAIRIES : CHARANTONNAY - COMMELLE – CHAMP SUR DRAC – LA MURETTE - ST GEOIRE EN VALDAINE

LAURA FOOT : – CHATTE – LA MURE - MEYLAN (éclairages)

CLUBS : CROLLES – VEZERONCE

Courriers reçus :

MAIRIES : COMMELLE – LE GRAND LEMPS – NIVOLAS VERMELLE - ST GEOIRE EN VALDAINE

CLUBS : EYBENS – FONTAINE - ST CASSIEN –

ECLAIRAGE

Classement à prévoir : CHARANTONNAY (en cours) - CHAMP SUR DRAC – LA COTE ST ANDRE (Synthétique)

INSTALLATION SPORTIVE

Classement en cours : BELLEGARDE POUSSIEU -BREZINS – CHAMPIER - CHARANTONNAY - CHIMILIN – CROLLES – EYBENS - FITILIEU – LA MURETTE – LES ABRETS - LES AVENIERES – MEYLAN – NIVOLAS VERMELLE – ST MARTIN D'HERES (Just Fontaine) - ST QUENTIN SUR ISERE - ST ROMANS -

Confirmation : CHAMP SUR DRAC - ST MARTIN D'HERES (Delaune) -

Eclairage : CHAMP SUR DRAC

CONFORMITE DE VOS INSTALLATIONS SPORTIVES

La CDTIS rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'Assemblée Générale de la FFF en date du 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition. Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée en regard de son niveau de jeu.

RAPPEL : ACCESSION

Dans le cadre d'une accession au niveau supérieur de compétition, la mise en conformité au présent règlement devra être réalisée dès la 1ère année, possibilité de renouveler 1 voir 2 ans.

Le délai prévu, en ce cas fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation Sportive et la CDTIS, signé par les deux parties dès la première année d'accession.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en D1 et D2 seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de Niveau 5.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en D1, féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 doivent être classées de Niveau 5.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15
Niveau 5	D1 –D2	D1
Niveau 6	D3 à D5	D2 – D3
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

Rappel : Installations Sportives : 1 – Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de replis classés à votre disposition.

Article 40 des RG District de l'ISERE.

2 – La configuration de l'installation sportive doit permettre d'assurer la sécurité du public et des acteurs de chaque rencontre. L'organisateur d'une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l'enceinte de l'installation sportive

Rappel Sécurité sur aire de jeu : Pour les buts repliables, ceux-ci en position repliée, devront respecter la largeur de la zone de dégagement de 2.50m minimum.

Dans le cas où cette largeur ne serait pas respectée, prévoir de réduire la largeur de l'aire de jeu (Symétrique) de façon à obtenir cette largeur de sécurité.

DEROGATION POUR L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES SAISON 2020 / 2021

IS OYEU (Stade municipal) – IS ST GEOIRE EN VALDAINE (Stade de LA COMBE)

Pour ces 2 IS, des travaux de mise en sécurité sont en cours de réalisation.

Courriers et plannings reçus des Mairies respectives.

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.



NOUVEAUX DISPOSITIFS F.A.F.A SAISON 2020 / 2021

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courriers: LAURAFoot (MEYRIE) – SAINT VERAND – ST MARCELLIN - VEZERONCE

Note aux clubs :

Il est demandé à tous les clubs de faire suivre les informations ci-dessous aux municipalités, collectivités qui ont des projets **(d'Équipements, de Transports et d'Emploi sur la saison 2020/2021)**.

De prendre contact avec la Commission FAFA pour étudier la faisabilité du projet.

Courriers adressés par mail : terrains@isere.fff.fr

Important :

Pour tous les travaux d'équipements importants (Aire de jeu, Vestiaires, Eclairages)

Il est impératif de faire une demande d'Avis Préalable avant de faire une demande FAFA.

Avis préalables :

➤ [Demande d'avis préalable pour une installation sportive](#)

➤ [Demande d'avis préalable pour un éclairage](#)

Renvoyez-les, accompagnés des pièces complémentaires, à la CDTIS-ISERE (pour trouver).

Ne pas attendre le mois d'avril 2021 pour présenter vos dossiers FAFA, il sera trop tard

**LES NOUVEAUX DISPOSITIFS
« FAFA 2020 – 2021 »,
PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS SUR LA PAGE D'ACCUEIL DU DISTRICT DE L'ISÈRE**

Ce dispositif est ouvert à la fois aux instances Fédérales ainsi qu'aux clubs affiliés à la FFF et également, aux collectivités locales pour le dispositif « Équipements ».

Nous vous invitons à suivre le lien ci-après, <https://www.fff.fr/fafa>, afin de découvrir la page interactive où vous trouverez toutes les informations pratiques et les différentes natures de projets éligibles au dispositif FAFA : constitution d'un dossier, pièces à fournir, fiche-projet.

RAPPELS :

L'instruction des dossiers F.A.F.A doivent exclusivement s'effectuer via l'outil informatique.

La commission F.A.F.A du District de l'ISÈRE tient à préciser que tout dossier transmis qui sera jugé administrativement incomplet, sera automatiquement renvoyé au porteur de projet. Le porteur de projet disposera **d'un délai d'un mois** à compter de la notification du rejet de sa demande pour présenter à nouveau un dossier complet.

